

PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2010

Lieu : Centre Sportif et Culturel, 99 rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte 21h00: Signature de la feuille de présence et vérification des procurations.

21h30: Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire. Président de Séance: Pascal Palisseau, Président du club.

Secrétaire de Séance : Christophe Roumégous, Secrétaire Général du club.

Décompte des membres présents et représentés et quorum.

Le Secrétaire rappelle que seuls les membres du club à jours de cotisation et ayant au moins 6 mois d'ancienneté peuvent participer à l'Assemblée Générale. Les nouveaux statuts adoptés en juin imposent qu'au moins 1/3 des membres de l'Assemblée Générale soient présents ou représentés et qu'un membre ne peut détenir plus d'une procuration.

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 54

Quorum: 18

Nombre de membres physiquement présents : 20 (37% des membres sont présents)

Nombre de voix représentées : 28 (51% des voix représentées)

Le Secrétaire indique que le quorum est atteint.

Ordre du jour.

Le Président indique que l'ordre du jour comprend les votes sur les résolutions suivantes :

- Vote du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010
- Examen et vote du Rapport Moral 2009-2010
- Examen et vote du Rapport Financier 2009-2010
- Examen et vote du Budget Prévisionnel 2010-2011
- Questions diverses.

Le Président demande aux membres participant à l'Assemblée Générale s'ils souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour.

Christian Semé demande à ajouter l'examen du planning des activités du vendredi soir et notamment des cours pour adultes qui ont été déplacés au dimanche.

Pascal Palisseau et Pierre Cornot demandent à ajouter la question de l'organisation d'un tournoi open par le club.

Le Secrétaire indique que conformément aux statuts ces questions sont ajoutées à la fin de l'ordre du jour.



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010.

Le Procès Verbal a été mis en ligne sur le site Internet début août et l'information a été communiquée sur la liste de diffusion électronique. Une version papier est distribuée aux membres de l'Assemblée Générale pour examen. Aucune remarque n'est formulée. Le Procès Verbal est soumis au vote de l'Assemblée Générale :

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010 Non : 0 / Oui : 28 / Absentions : 0

La résolution est adoptée.

Rapport Moral 2009-2010.

Le Rapport Moral est distribué aux membres de l'Assemblée Générale lors de sa présentation.

Le Président procède à la présentation de son rapport (le rapport est en annexe à ce procès verbal).

Le Secrétaire demande à l'Assemblée Générale si des points doivent être ajoutés ou modifiés. Aucune demande n'est formulée.

Le Rapport Moral 2009-2010 est soumis au vote de l'Assemblée Générale :

Approbation du Rapport Moral 2009-2010 Non : 0 / Oui : 28 / Absentions : 0

La résolution est adoptée.

Rapport Financier 2009-2010.

Le Trésorier indique que le Rapport Financier est composé de deux parties : le Bilan Financier au 31 août 2010 et le Compte de Résultat 2009-2010.

Le Rapport Financier est distribué aux membres de l'Assemblée Général afin de pouvoir suivre efficacement sa présentation.

Le Trésorier procède à l'explication de son rapport (le rapport financier est en annexe à ce procès verbal).

Bilan Financier.

- Le passif du bilan est composé des Capitaux Propres (constitué des réserves du report bénéficiaire de l'exercice précédent et du résultat de l'exercice 2009-2010) à hauteur de 2660,31€ et des Dettes (fournisseurs et organismes sociaux) qui s'élèvent à 233€.
- L'actif comprend l'actif immobilisé (matériels du club moins l'amortissement) qui s'élève à 437,34€ et les fonds placés sur le compte courant de l'association : 2455,97€.

Le Trésorier indique qu'au 31 août 2009, le total du bilan de l'association s'élevait à 1191€. Au 31 août 2010, le total du bilan de l'association s'élève à 2893,31€, correspondant essentiellement à sa trésorerie. Le Trésorier indique qu'il est raisonnable de disposer d'une trésorerie correspondant à au moins 3 mois de fonctionnement courant. D'autre part, il va être maintenant possible d'investir dans l'achat de



matériels comme par exemple un ordinateur portable et des pendules.

L'explication du Bilan ne fait pas l'objet de questions et le Trésorier procède à la présentation du Compte de Résultat 2009-2010.

Compte de Résultat.

Le Trésorier indique que le Compte de Résultat dégage un résultat courant positif de 959,31€ et un bénéfice net, compte tenu des produits exceptionnels, de 1469,31€.

Les produits d'exploitations les plus importants sont :

- Les cotisations des membres à hauteur de 5586€, plus importantes que prévues grâce à l'augmentation des effectifs.
- La subvention du Conseil Général au titre du soutien au sport de haut-niveau amateur à hauteur de 1524€ grâce à notre équipe qui dispute le Championnat de France de National 3.
- La subvention de la Mairie de Maisons-Laffitte pour 1000€ qui correspond au contrat d'objectif.
- Les dons et renoncement au remboursement de frais engagés par les bénévoles pour 510€.

Les charges d'exploitation les plus importantes sont :

- L'affiliation fédérale et le paiement des licences pour 1506,50€.
- Les frais de déplacement de l'équipe de première en Nationale 3 et en Coupe de France et les frais de déplacement des jeunes à Troyes pour les Championnats de France pour un total 1162,94€. Ces frais ont été plutôt limités en raison d'un groupe géographique assez favorable en Nationale 3 cette saison.
- Les frais de la salle mise à disposition par la mairie pour 1088,02€.
- Le salaire et les charges sociales de l'entraineur Ratko Krivocapic pour 1056€.
- Les indemnités d'arbitrage pour 510€. Les clubs sont tenus de payer les indemnités d'arbitrage lors des rencontres à domicile.
- L'achat du matériel pédagogique pour les cours donnés aux jeunes pour 324,06€.
- La dotation aux amortissements des matériels immobilisés : 218,66€.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 3230€ dont 510€ de dons et 2720€ de contributions volontaires en nature, entièrement consacrées à l'enseignement des échecs et à l'encadrement des jeunes le samedi après-midi.

Gilles Mugnier demande comment sont calculées les indemnités d'arbitrage et s'il y a des barèmes. Le Trésorier répond que la Fédération Française des Échecs précise dans ses textes le montant des indemnités des arbitres. Christophe Roumégous précise que le club donne une indemnité correspondant au plancher de la fourchette indiquée par la Fédération. Cette indemnité plancher s'élevait à 42€/jour hors frais de déplacement en septembre 2009 et a été revalorisé à 50€/jour hors frais de déplacement en janvier 2010.

Christian Semé demande comment sont calculées les contributions volontaires en nature et si elles correspondraient aux dépenses qui seraient engagées si le club devait faire appel à un salarié plutôt qu'à des bénévoles. Le Trésorier indique que les contributions volontaires en nature sont précisément définies dans le plan comptable des associations 1901. Elles doivent correspondre au coût de la même prestation si elle devait être achetée, au prix du marché, auprès d'une société commerciale. Le montant de la contribution volontaire en nature correspond bien au coût que représenterait l'emploi d'un prestataire pour animer l'école d'échecs dédiée aux jeunes les samedi après-midi.

Jean-Marie Quandalle demande si l'achat du matériel ne devrait pas plutôt être mis au Compte de Résultat en tant que matériel de consommation courante plutôt qu'au Bilan. Le Trésorier indique que la nature de ces achats impose de les comptabiliser en tant qu'immobilisations.



Le Rapport Financier 2009-2010 est soumis au vote de l'Assemblée Générale :

Approbation du Rapport Financier 2009-2010 Non: 0 / Oui: 28 / Absentions: 0

La résolution est adoptée

Budget Prévisionnel 2010-2011.

Le Budget Prévisionnel adopté par le Comité Directeur en début de saison est distribué aux membres de l'Assemblée Générale. Le Trésorier indique que le budget a été construit autour des points suivants :

- augmentation du nombre d'adhérents de l'ordre de 10% qui devrait compenser la baisse de la cotisation jeune (demandée par la mairie).
- reconduction de la subvention du conseil général au titre du soutien au sport de haut-niveau amateur.
- reconduction de la subvention de la mairie de Maisons-Laffitte.
- obtention d'une subvention du Centre National pour le Développement du Sport.

Par ailleurs, il est envisagé les modifications suivantes par rapport à l'exercice précédent :

- augmentation des frais de déplacements de l'équipe première en raison d'un groupe géographique moins favorable.
- augmentation du volume d'heures de cours de l'entraîneur Ratko Krivocapic,
- le club participe au Challenge National de Blitz. Néanmoins, cette manifestation, si elle ne devrait pas être déficitaire ne permettra pas de générer une source de financement importante.

Aucune question n'est formulée suite à la présentation du Budget Prévisionnel. Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale :

Approbationdu Budget Prévisionnel 2010-2011 Non: 0 / Oui: 28 / Absentions: 0

La résolution est adoptée

Questions Diverses

Le Secrétaire indique que l'ordre du jour porte maintenant sur les questions ajoutées au début de l'Assemblée Générale.

Planning des activités du vendredi et Intervention de l'entraîneur.

Christian Semé indique qu'il a été étonné que le planning des activités du vendredi ne prévoyait pas les interventions de l'entraîneur Ratko Krivocapic alors même que le Budget Prévisionnel le prévoyait. Le Président indique que pour permettre à plus de membres de pouvoir assister aux cours, il avait été envisagé de les concentrer sur deux dimanches durant l'année. Christian Semé indique qu'il ne lui sera pas possible de se libérer le dimanche alors même que les compétitions par équipes se déroulent également le dimanche. Il demande à ce que cette disposition soit tranchée par un vote de l'Assemblée Générale. Richard Dumoulin indique également qu'il souhaiterait plutôt que les cours se déroulent toujours le vendredi soir. Le Président propose de panacher les deux solutions afin que tout le monde y trouve son compte : au moins 2 cours les vendredi soir et 1 cours le dimanche.



La proposition du Président est soumise au vote de l'Assemblée Générale. Richard Dumoulin indique qu'il votera contre. Christian Semé indique qu'il accepte le compromis.

Approbation de la répartition des cours de Ratko Krivocapic comme suit : 2 cours le vendredi et 1 cours le dimanche ?

Non: 4 / Oui: 18 / Absentions: 6

La résolution est adoptée

Le Président indique que le calendrier des activités du vendredi soir sera modifié pour intégrer la décision de l'Assemblée Générale dans les plus brefs délais.

Organisation d'un Tournoi Open par le club.

Pascal Palisseau et Pierre Cornot formulent le souhait d'organiser un grand événement de promotion du jeu afin de renforcer la visibilité du club au sein des instances fédérales et de la commune.

Gilles Mugnier indique que l'organisation d'un tel événement nécessite la constitution d'un comité d'organisation et pourrait difficilement t voir le jour en se reposant uniquement sur les membres du Bureau. Par ailleurs, Gilles Mugnier indique que la préparation de l'événement ne nécessite pas un grand nombre de personnes mais qu'il faudra compter sur au moins une dizaine de bénévoles le jour de l'événement et les quelques jours qui le précède.

Christophe Roumégous indique que cet événement n'a pas été prévu au Budget Prévisionnel et que si tel est le cas, un Budget Rectificatif devra être adopté en temps utile par le Comité Directeur.

La guestion est soumise à l'Assemblée Générale :

Approbation de l'organisation d'un tournoi-open semi-rapide par le club Non : 0 / Oui : 25 / Absentions : 3

La résolution est adoptée

Gilles Mugnier, Pierre Cornot, Pascal Palisseau, Laurent Bessonneau, Raphaël Daouphars et Vincent Dupuy se portent volontaires pour étudier la faisabilité du projet et le porter si cela s'avère raisonnable. Ils constituent le Comité d'Organisation.

Fin de l'Assemblée Générale et Annexes

Le Secrétaire constate que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23h00. Les documents suivants sont portés à en annexe à ce procès verbal :

- Feuille d'émargement,
- Procurations.
- Rapport Moral 2009-2010,
- Rapport Financier 2009-2010,
- Budget Prévisionnel 2010-2011.

Le Président, Pascal Palisseau Le Secrétaire Général, Christophe Roumégous